



L'INFORMATEUR SYNDICAL

Le 22 juin 2018

Les départs à la retraite

L'exécutif a pris le temps de vous écouter concernant le programme d'indemnité de retraite (annexe D) et en est venu à statuer sur la pratique.

N'ayant reçu aucune demande ni aucune plainte sur la pratique de la gestion de l'admissibilité au régime lors de la négociation de la convention collective, les textes et la pratique demeurent inchangés. L'application continuera à se faire en respectant l'ancienneté, tel que l'annexe D le prévoit.

Nouvelle vision de gestion de l'employeur

L'employeur a pris la décision d'appliquer une nouvelle vision de gestion, le but étant de gérer mieux et différemment, en souhaitant de meilleures relations de travail.

Depuis ce temps, nous constatons une augmentation significative des mesures disciplinaires de toutes sortes... Soyons vigilant, respectons les règles et la convention collective !

Détonation au terrain de brûlage

L'enquête est en cours, informations à venir.

Syndicalement,
L'exécutif du syndicat

La retraite, créatrice d'emploi... Préparons la relève !